



Rentrée 2010 / 2011

Enseigner, un métier qui s'apprend... dans les difficultés !



Dire que cette année scolaire et universitaire est celle de tous les dangers n'est pas qu'une formule convenue. Entre marche forcée de la maîtrise (recrutement à bac + 5) et détricotage forcené des droits à la retraite, la rentrée s'annonce "compliquée" [pour ne pas dire agitée (cf. p. 4)...] dans l'éducation comme dans le reste de la société. Sur ces sujets, tout est lié : entrée plus tardive dans la vie active et droit à la retraite retardé et amputé. C'est donc le "travailler plus longtemps pour gagner moins...".

C'est le résultat du diktat des marchés financiers, de l'idéologie libérale, bref d'un capitalisme décomplexé, qui fait de l'État social le Mal absolu, du fonctionnaire le bouc émissaire.

Nous revendiquons d'être au service de la réussite des élèves de la maternelle au lycée, de la transmission de métho-

des, des savoirs et de la culture pour tous. Nos métiers font, pour former, qualifier, émanciper, exigence de sens. Le ministre répond "pas de sous !" mais non pas sans cynisme.

La suppression des 18 000 postes repose sur le double tour de passe-passe de la maîtrise où les fonctionnaires stagiaires sont à quasi plein temps sur le terrain pour apprendre le métier et la diminution brutale des postes aux concours. Entrée frontale dans le métier, immersion dans la profession au lieu d'une intégration progressive, programmée et accompagnée dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres [grands oubliés]... tout a déjà été dénoncé.

Pour autant, pas de résignation à la CGT Educ'action ! Nous revendiquons la reconnaissance pleine et entière de la hausse de la qualification

des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation titulaires du master et son corollaire une hausse des salaires non réduite à une simple accélération du début de carrière... mais aussi une autre formation (cf p. 4).

Nous revendiquons aussi, parce que nous sommes à la CGT, une société plus égalitaire et solidaire.

Ce sera le sens de notre présence à vos côtés tout au long de l'année, entre défense et informations individuelles mais aussi mobilisations et projets collectifs. Rien ne se fera sans vous. Pour faire vraiment ce "Tous ensemble", rejoignez-nous !

Montreuil, le 19 juillet 2010

Philippe Péchoux

Pour le Collectif Formation des maîtres
de la CGT Educ'action

**En ligne...
Consultez,
téléchargez
notre guide syndical
www.unsen.cgt.fr**

Sommaire :

- . Enseigner, un métier... qui s'apprend dans les difficultés !
- . La face cachée de la... maîtrise !
- . Abécédaire pour "Agir en fonctionnaire d'État"
- . Une autre maîtrise est possible !
- . Pour la retraite, le 7 septembre on se fait entendre !
- . Bulletin de syndicalisation



La face cachée... de la masterisation !

L'année 2010/2011 est l'année de la mise en place de la masterisation, basculement de l'ancien au nouveau cadre, de la licence (L3) au master (M2). Cette réforme Sarkozy, Péresse, Chatel est une régression historique en matière de formation...

Avant	Maintenant
Après la licence (bac + 3), une année de préparation au concours + une année de formation rémunérée à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) comme fonctionnaire stagiaire.	Passer en même temps le master (bac + 5) avec son mémoire de recherche + le concours + des stages : une deuxième année de master (M2) fourre-tout ingérable et non rémunérée.
Alternance entre une ou des classes et IUFM avec des stages (500 à 600 h) permettant de se former aux différents aspects du métier.	Des stages facultatifs pour assurer des remplacements au cours du master (M2), limités à 108 h
Au concours (janvier-mars), des épreuves permettant de vérifier que les lauréats ont les connaissances indispensables pour enseigner.	Au concours (sept-octobre), des épreuves ne garantissant pas la maîtrise des connaissances disciplinaires, des domaines n'étant plus évalués.
Une formation avec un cadrage national dans les IUFM, écoles de formation universitaires et des centres départementaux accueillant particulièrement les stagiaires du 1 ^{er} degré.	Une formation propre à chaque université avec mise en concurrence, entraînant des inégalités territoriales et la disparition de certains sites dans les départements ruraux.
Un stage en responsabilité correspondant au 1/3 temps de service hebdomadaire	Un stage en responsabilité de 2/3 du temps de service, voire à temps plein une partie de l'année
Une formation pluridisciplinaire assurée par des équipes de formateurs permettant de réfléchir sur la pratique pédagogique, tout en continuant à acquérir les savoirs à enseigner.	Une forte réduction de l'aspect professionnalisant des formations centrées sur le tuteur de terrain et n'offrant plus d'échanges entre stagiaires du 1 ^{er} et du 2 nd degrés.

D'après la Coordination nationale formation des enseignants (CNFE)

- ◆ **Une année de régression en matière...**
d'inscription. En rendant obligatoire, des juillet, des certifications nouvelles en langue (CLES) et informatique (C2i niveau 2), le ministère impose de nouveaux obstacles aux candidats.
- ◆ **Une année de régression en matière...**
de recrutement ! L'hécatombe est particulièrement forte dans le 1^{er} degré avec 55 % des postes en moins. Ainsi, à Versailles on passe de 750 à 480 postes !
- ◆ **Une année de régression en matière...**
de conditions de stage. Les obligations des fonctionnaires stagiaires devant les élèves représentaient environ un tiers du temps, le reste étant consacré à la formation en IUFM. Le ministère impose une augmentation du temps de stage à 2/3 présence élève pour un 1/3 temps de formation. Economie réalisée : 18 000 postes. Bonjour l'arnaque !
- ◆ **Une année de régression en matière...**
de retraite ! En retardant au moins d'un an l'entrée dans la vie active et donc la cotisation au régime de retraite, cela condamne les nouveaux entrants à travailler jusqu'à 67 ans sans garantie sur une retraite à taux plein (cf. p. 4)

L'été meurtrier : frais d'inscription, APL, restauration...

- Frais d'inscription au master (+ 2,6 %) pour une inflation de 1,6 %..., soit une augmentation de plus de 73 % depuis 2001,
- augmentation de 3 € de la Sécurité sociale étudiante,
- augmentation du ticket restaurant universitaire,
- obligation de choisir entre l'aide personnalisée au logement (APL) et la demi-part fiscale pour enfant à charge...

Qui a dit qu'il ne se passait rien l'été ?





Abécédaire pour "Agir en fonctionnaire d'État"

Simple vocabulaire de base avant de consulter l'intégralité : le Recueil des lois et règlements (RLR) et le Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) en ligne ! Pour ne pas surcharger vos cartables : une solution facile, téléchargez nos brochures sur vos droits et notre guide 2010/2011 sur : www.unsen.cgt.fr !

Avancement - L'avancement d'échelon s'effectue à l'intérieur du **grade** (voir ci-contre). Il permet de bénéficier d'un **indice** de traitement (voir **bulletin de salaire**) supérieur se concrétisant par une augmentation de traitement.

Bulletin de salaire - Art. 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. *"Les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités. [...] Le montant du traitement est fixé en fonction du **grade** de l'agent et de l'**échelon** auquel il est parvenu, ou de l'emploi auquel il a été nommé".*

Corps - Art. 13 : *"Les corps de fonctionnaires sont régis par des statuts particuliers à caractère national. Le recrutement et la gestion de ces corps peuvent être, selon le cas, déconcentrés ou décentralisés".*

Droits - Art. 6 : *"La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires. Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race".*

Échelon - Art. 20 : *"Le montant du traitement est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu".*

Fonctionnaire - Les stagiaires de l'État sont soumis, à l'instar des titulaires, aux dispositions de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi du 11 janvier 1984 s'agissant de la fonction publique de l'État. Ils relèvent plus particulièrement du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État.

Hiéarchie - *"Art. 28 : Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public".*

Indice - La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps ; suivant le grade de l'agent dans ce corps ; un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires. A chaque indice brut (indice classement) correspond un indice majoré (indice traitement).

Mouvements - Art. 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative à la Fonction publique *"L'autorité compétente procède aux mouvements des fonctionnaires après avis des commissions administratives paritaires. [...] Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées doivent tenir compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille. Priorité est donnée aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles [...] aux fonctionnaires handicapés [...] aux fonctionnaires qui exercent leurs fonctions, [...] dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles. Priorité est également donnée aux fonctionnaires placés en situation de réorientation professionnelle pour les emplois correspondant à leur projet personnalisé d'évolution professionnelle".*

**Les mots clés de votre année
à inscrire dans votre calendrier :**

Reclassement, mouvements, titularisation.

À chacune de ces étapes, les élus et les militants de la CGT Educ'action sont là pour vous conseiller, vérifier vos dossiers, faire valoir vos droits.

Contactez nos structures, départementales ou académiques dont vous trouverez les adresses sur notre site :

www.unsen.cgt.fr



Une autre masterisation est possible !

La CGT Educ'Action refuse une masterisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre avec, au mieux, des gratifications et des bourses en nombre limité, sélection sociale à l'opposé de la démocratisation. Pas de *statu quo* pour autant !

Nous défendons l'idée d'un concours en fin de licence, avec une formation de deux ans payée comme fonctionnaire stagiaire et débouchant sur un master. Actuellement, il existe déjà des pré-recrutements comme fonctionnaire stagiaire payé après la seconde année de licence (L2) pour les écoles normales supérieures, les cycles préparatoires pour le 2nd concours interne du 1^{er} degré ou de certaines disciplines déficitaires de lycée professionnel. Les conseillers d'orientation psychologue (COP), après une licence et une année de préparation du concours suivent une formation de deux ans comme fonctionnaire stagiaire payés en préparant un master. C'est donc possible ! Cela a un coût faible considérant l'objectif de formation et de démocratisation.

Tout au long de l'année 2010, la CGT Educ'Action a participé aux actions unitaires en appelant à signer massivement la pétition "100 000 voix pour la formation des enseignants", en mobilisant le 15 décembre tous ensemble avec, entre autres, la FCPE, l'UNEF, L'UNL, pour dénoncer les réformes en cours.

A la CGT Educ'Action, nous refusons les divisions considérant l'importance de l'enjeu, nous dénonçons, nous mobilisons, nous proposons.

Alors la masterisation des concours NON, mais OUI à une masterisation de la formation garantissant une démocratisation des recrutements !

Pour la retraite, le mardi 7 septembre on se fait entendre !

Appel unitaire (extraits)

Les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement [...]

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors.

Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe et hypothèquent fortement toute reprise.

Les organisations syndicales [...] décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations **le mardi 7 septembre 2010**, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Elles appellent à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

→ Les étudiants et les stagiaires ont le droit de grève et de manifestation, **utilisez le !**

La CGT, la force d'un syndicalisme interprofessionnel

→ 1^{re} organisation syndicale dans le secteur privé aux élections prud'hommales.

→ 1^{re} organisation syndicale dans la Fonction publique.

"Tous ensemble" dans un seul syndicat (1^{er} degré, 2nd degré, certifiés, agrégés, PLP, AEd, CPE, COP, titulaires et non-titulaires), la CGT éduc'Action au quotidien :

- ce sont des élus paritaires départementaux, académiques, nationaux, des élus dans les universités et aux conseils d'école des IUFM,

- c'est la défense collective et individuelle de tous les salariés et des sans emplois dans une confédération du secteur public et privé... **la CGT.**



4 p. Rentrée 2010/2011

Bulletin de contact et d'adhésion

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

IUFM ou Université de	Département	
<input type="radio"/> Etudiant (M1 ou M2)	<input type="radio"/> Professeur des écoles stagiaire	<input type="radio"/> Professeur de Lycée Professionnel stagiaire (PLP)
<input type="radio"/> Assistant d'éducation (AEd, AP, AVS)	<input type="radio"/> Professeur certifié stagiaire	<input type="radio"/> Conseiller Principal d'Éducation stagiaire (CPE)
<input type="radio"/> Cycle préparatoire (1 ^{er} degré)	<input type="radio"/> Professeur agrégé stagiaire	<input type="radio"/> Conseiller d'Orientation Psychologue stagiaire (COP)
<input type="radio"/> Cycle préparatoire (2 nd degré)	<input type="radio"/> Professeur d'EPS stagiaire	<input type="radio"/> Autre :

L'adhésion est de 11 €/mois pour les stagiaires et 23 €/an pour les étudiants

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Tél Mél

À retourner à : CGT Educ'Action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex ou par mail : unsen@ferc.cgt.fr